

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057

22 mai 2009

SOMMAIRE

Alcyone Investment Sicav	50736	Luxprima Investments S.A.	50699
Alfabet S.à r.l.	50709	Marga S.A.	50710
Altra-Drink SA	50694	Mental Equipment S.A.	50733
Antares Capital Spf S.A.	50700	Mesopolitan International Holding S.A. ..	50722
Aptina (Luxembourg) S.à r.l.	50714	Mirvador Investors S.A.	50700
Ashfield S.à r.l.	50732	Mond S.A.	50691
Brilquet Participations S.A.	50727	New Star Company S.A.	50724
Bui Color Sàrl	50730	Nikai S.A.	50725
C.A.S. Services S.A.	50721	OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.	50693
CIG Capital Investment Group S.A.	50694	P5 Investments S.A.	50692
Compagnie Walser des Eaux S.A.	50698	Patpharm Holding S.A.	50698
Contel Group S.A.	50690	Penrose Holdings S.à r.l.	50693
DMP Investment Consulting S.à r.l.	50704	Pert V S.A.	50729
Easydentic Luxembourg	50700	Praga Soparfi S.A.	50736
Elathon International S.A.	50701	PROMIS@Service S.à r.l.	50723
Espirito Santo Health & Spa S.A.	50697	Quattro S.à r.l.	50701
Farfallina S.à r.l.	50692	Rockhampton Sàrl	50734
Fidelity International Real Estate Fund Ge- neral Partner S.à r.l.	50723	Royal Chine s.à r.l.	50690
GER LOG 1 S.A.	50726	Sevsyl S.A.	50697
GER LOG 2 S.A.	50696	Sobepart S.A.	50697
GER LOG 3 S.A.	50695	Société d'Etude et de Gestion d'Entrepri- ses Minières et Industrielles Holding	50698
GER LOG 4 S.A.	50701	Still Petit Palais Participations S.A.	50695
GER LOG 5 S.A.	50692	Summerhill Holding S.à r.l.	50699
Ger Log 6 S.A.	50726	Synerco S.à r.l.	50691
Ger Log 7 S.A.	50725	Target Asia Fund (Luxembourg)	50690
Ger Log 8 S.A.	50724	T.C.G. Gestion S.A.	50720
Golden Harvest S.A.	50727	Telpick S.A.	50690
Golden Harvest S.A.	50714	Temporary Venture Holding S.A.	50696
Harlan Euro Holdings S.à r.l.	50723	Thames S.à r.l.	50693
Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.	50691	Valley View S.à r.l.	50714
IS EF One S.A.	50727	Volver S.A.	50731
Luxembourg Corporation Company S.A.	50728	Water Investments S.A.	50699

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009058889/16.

(090068451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Royal Chine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.831.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby, L-1832 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009059235/13.

(090068601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Contel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.036.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

Contel Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059304/13.

(090069163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Telpick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 118.531.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009059224/12.

(090068589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.788,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.686.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Invista Real Estate Opportunity Fund Woolwich S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009058932/13.

(090069144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.794.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009058888/12.

(090068453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Synerco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 139.157.

KAUFVERTRAG

Zwischen den Unterzeichnern:

Herrn Peter Grziwa, Diplom Physiker, geboren in Beuthen O/S am 10. März 1937, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf, Sonnenstrasse 12, nachstehend "Verkäufer" genannt
und

der Gesellschaft BISANZ ANLAGENBAU GmbH, mit Sitz in 66123 Saarbrücken, Scheidterstr. 2, vertreten von Peter Grziwa, D-66271 Kleinblittersdorf, Sonnenstrasse 12, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, nachstehend "Käufer" genannt,

wird folgender Kaufvertrag abgeschlossen:

Der Verkäufer tritt 110 Anteile mit einem Nennwert von 25,00 EURO an der Gesellschaft Synerco sàrl (H.R. Luxemburg: B 139.157), mit Sitz in L-6101 Junglinster, B.P. 7, an den Käufer ab.

Alle Besitzrechte der genannten Anteile gehen ab sofort auf den Käufer über.

Der Verkauf wird beiderseits eingewilligt zum Preise von 2.750,- EUR für den der Verkäufer mit der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde Quittung erteilt.

Der Käufer räumt ein, die Geschäfts- und Finanzlage der genannten Gesellschaft eingehend geprüft zu haben und verzichtet im Voraus auf Regressansprüche jeglicher Art.

Getätigt in zwei Exemplaren in Saarbrücken den 25.06.2008.

BISANZ ANLAGEBAU GmbH / Peter Grziwa

c/o Peter Grziwa / -

Der Käufer / Der Verkäufer

Référence de publication: 2009058474/745/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

P5 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.267.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P5 INVESTMENTS S.A.
Giovanni Garcea / Cristma Levis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058809/12.

(090068817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 439.850,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.079.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059410/29.

(090069021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Farfallina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Ital-Shoes & Più.

Siège social: L-4181 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009059082/239/13.

(090068742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.442.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 5 mai 2009 de Belvaux Nominees Limited, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 5 mai 2009 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 5 mai 2009 de:

- Finsbury Corporate Services Limited
- SHRM Corporate Services Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire de sociétés
Signature

Référence de publication: 2009059519/21.

(090068627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009059086/9127/12.

(090068845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Penrose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.147.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 5 mai 2009 de Belvaux Nominees Limited, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 5 mai 2009 de SHRM Corporate Services Sàrl, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 5 mai 2009 de:

- Finsbury Corporate Services Limited
- SHRM Corporate Services Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire de sociétés
Signature

Référence de publication: 2009059521/21.

(090068619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

CIG Capital Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.028.

Par décisions des Assemblées générales extraordinaires du 19 mai 2005 et du 19 juillet 2005 et du Conseil d'Administration du 19 juillet 2005:

1. La démission de M. André WILWERT de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur et les démissions de M. Gérard MATHEIS et de M. Cornélius Martin BECHTEL de leur fonction d'administrateur ont été acceptées;

2. La démission de INTERAUDIT S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes a été acceptée;

3. Sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005:

- M. Paul LUTGEN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué;

- M. Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

4. A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005:

- EURAUDIT S.à r.l., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

5. Le siège social de la société a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058395/504/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Altra-Drink SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.619.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 24 avril 2009

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour. L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Aline Notar, né le 25/06/1958 à Marange-Silvange / France, demeurant à 18, Place de la Fraternité, F-57840 Ottange est nommée administrateur-déléguée avec effet au 24/04/2009.

Deuxième résolution

Madame Zitouni Zoulikha, né le 19/03/1971 à Mostaganem / Algérie, demeurant à 34, rue Faider boîte 2, B-1050 Bruxelles est nommée administrateur avec effet au 24/04/2009.

Monsieur Salah Saïdani, né le 12/09/1970 à Alger / Algérie, demeurant à 115, boîte 2, avenue des Pagodes, B-1020 Bruxelles est nommé administrateur avec effet au 24/04/2009.

Troisième résolution

La société HMS FIDUCIAIRE S.à r.l. avec siège social à 36, Bohey, L-9647 Doncols, est remplacée en qualité de commissaire aux comptes par Jeannot Mousel, demeurant à 50, rue du Nord, L-4260 Esch/Alzette, et ce rétroactivement avec effet au 18/12/07.

Quatrième résolution

La société sera valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur-délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Foetz, le 24/04/2009.

François Spagnolo / David Mamer / Gisèle Klein

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009059493/28.

(090068873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 08 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Still Petit Palais Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058515/26.

(090067889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.077.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),

4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)

5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059421/28.

(090069016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Temporary Venture Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 08 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPORARY VENTURE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058516/26.

(090067883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),

4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)

5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059424/28.

(090069012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Espirito Santo Health & Spa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.885.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009059212/12.

(090068579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBEPART S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009059307/12.

(090069091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 avril 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058506/30.

(090067938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Patpharm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATPHARM HOLDING S.A.

Giampaolo Henauer / Serge Krancenblum

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009059321/12.

(090069102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING
«SOGEMINDUS HOLDING»

Signatures

Référence de publication: 2009059315/12.

(090069100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Compagnie Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 avril 2009:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 28 avril 2009, de:
 - Monsieur Cyrille Vallée demeurant au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Monsieur Grégory Mathieu demeurant au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:
 - Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
 - Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 28 avril 2009, de I.C.A. (International Consulting & Auditing) S.A., ayant son siège social, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles.
- 4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 28 avril 2009, de Revisora S.A., RCS Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.
- 5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058502/30.

(090067979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009059077/5770/12.

(090068566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009059079/5770/12.

(090068597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Luxprima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 08 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXPRIMA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058513/30.

(090067897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Antares Capital Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009059080/5770/12.

(090068644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Easydentic Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009059083/239/12.

(090068760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mirvador Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2014.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting, R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

MIRVADOR INVESTORS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058512/30.

(090067901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Elathon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Riccardo Braglia / Serge Krancenblum

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009059325/12.

(090069104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.858.310,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059418/29.

(090069020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Quattro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.042.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre DEVILLE, ingénieur, demeurant à B-6690 Vielsalm, 86, Ville du Bois,

2.- Madame Marie-Claire VONÉCHE, sans état particulier, demeurant à B-6690 Vielsalm, 86, Ville du Bois,

3.- Monsieur Xavier DEVILLE, indépendant, demeurant à B-4000 Liège, 35, rue des Wallons,

4.- Monsieur Robert SAEZ, délégué commercial, demeurant à B-4420 Saint Nicolas, 33, rue Piron.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "QUATTRO S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Heinerscheid.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet généralement le conseil dans le métier d'ingénieur électro-mécanique, entre autres pour les domaines suivants:

- Immeubles:

* agencement et conception de magasin,

* électricité, éclairage et mobiliers de magasin,

* systèmes de sécurisation d'immeubles,

* ergonomie de l'espace.

* installation de téléphonie

- Installations électro-mécaniques:

* conception, création, expertise d'installations électro-mécaniques électriques et de télécommunications (sur voiries et bâtiments),

* économies d'énergies indoor & outdoor, énergie verte,

* audits énergétiques,

* études photométriques d'éclairage indoor & outdoor.

* mise en lumière de bâtiments, œuvres d'art, d'ouvrage d'art.

- Informatique:

* achat - vente de matériel informatique,

* création de solutions informatiques,

* exploitation de base de données,

* conception et création de sites internet.

- Commerce:

* centrale d'achat,

* édition et conception de revues professionnelles,

* négociations commerciales,

* distribution de marchandises, de publications,

* impression sur tous supports,

* cours et cycles de formation.

- Juridique:

* expertise judiciaire,

* conseils juridiques.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (Eur 12.600.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six (126.-) euros chacune.

Art. 6. Cession - Transmission. Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenues dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire associé ou non.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le premier vendredi du mois d'avril à vingt heures au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par la gérance chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'associés représentant le cinquième du capital.

L'assemblée générale est présidée par un gérant ou, à défaut, par l'associé présent qui détient le plus de parts.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription:

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Pierre DEVILLE, prredit, soixante-cinq parts sociales	65
- par Madame Marie-Claire VONËCHE, prredite, quinze parts sociales	15
- par Monsieur Xavier DEVILLE, prredit, dix parts sociales	10
- par Monsieur Robert SAEZ, prredit, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille six cents euros (Eur 12.600.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant:
 - Monsieur Pierre DEVILLE, prrenommé. Son mandat sera gratuit.
- 3.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-9972 Lieler, 7, Hauptstrooss

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prrenoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Deville P., Vonèche, Deville X., Saez, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 24 avril 2009. Relation: RED/2009/546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 mai 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009059008/240/121.

(090068879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

DMP Investment Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 146.047.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventeenth of April.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr. Xavi DEU PUJAL, financial advisor, born in Andorra on March 3rd, 1967, residing at Avda De Gaulle 151 Escaldes Engordany, Principality of Andorra AD 700.

2) Mr. Jorge MARTRET REDRADO, economist, born in Barcelona (Spain) on October 15th, 1968 residing at Vial Josep Viladomat 38 Esc A 54, Escaldes Engordany, Principality of Andorra AD 700.

Both of them here represented by Mr. Jean-Yves STASSER, company manager, professionally residing in Clemency, by virtue of two proxies under private seal, given on April 8th, 2009.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the company is investment advisory to Undertaking for Collective Investments (in Transferable Securities and others), as well as to Specialized Investment Funds. The activities of investment advisory to natural persons and other entities are excluded.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "DMP INVESTMENT CONSULTING S. à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Clemency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand euros (€ 20,000) represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred euros (€ 100,-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Clemency or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the two hundred (200) shares have been subscribed as follows:

a) Mr. Xavi DEU PUJAL, prenamed, one hundred shares	100
b) Mr. Jorge MARTRET REDRADO, prenamed, one hundred shares	100
Total: two hundred shares	200

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of seventy thousand euros (€ 70,000), being the total par value of the shares of twenty thousand euro (€ 20,000) plus a total share premium of fifty thousand euro (€ 50,000) (i.e. a share premium of two hundred and fifty euro (€ 250) per share), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500.-).

Decisions of the shareholders

Immediately after the incorporation, the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- a) Mr. Mr. Xavier DEU PUJAL, prenamed.
- b) Mr. Jorge MARTRET REDRADO, prenamed.

2) The company shall be bound by the individual signature of each manager.

3) The registered office is established at L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Xavi DEU PUJAL, conseiller financier, né à Andorre le 3 mars 1967, demeurant à Avda De Gaulle 151 Escaldes Engordany, Principauté d'Andorre AD 700.

2) Monsieur Jorge MARTRET REDRADO, économiste, né à Barcelone (Espagne) le 15 octobre 1968, demeurant à Vial Josep Viladomat 38 Esc A 54, Escaldes Engordany, Principauté d'Andorre AD 700.

Tous deux ici représentés par Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de société, demeurant professionnellement à Clemency, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 8 avril 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le conseil en investissement à un ou même à plusieurs Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, autres Organismes de Placement Collectif ou Fonds d'Investissement Spécialisés. La Société ne pourra pas fournir des conseils en investissement à d'autres entités ou personnes physiques.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "DMP INVESTMENT CONSULTING S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Clemency.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000.-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente

ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Clemency ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Toutes les deux cents (200) parts sociales ont été souscrites ainsi qu'il suit:

a) Monsieur Xavi DEU PUJAL, préqualifié, cent parts sociales	100
b) Monsieur Jorge MARTERT REDRADO, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: deux cents parts sociales	200

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (€ 70.000.-), représentant vingt mille euros (€ 20.000.-) pour la valeur nominale totale des actions plus la prime d'émission totale de cinquante mille euros (€ 50.000.-) (i.e. une prime d'émission de deux cent cinquante euros (€ 250.-) par action), se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux. L'assemblée nomme en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Xavier DEU PUJAL, prénommé.
 - b) Monsieur Jorge MARTRET REDRADO, prénommé.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.
- 3) Le siège de la société est établi à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 avril 2009. Relation: CAP/2009/1265. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058987/236/285.

(090068942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Alfabet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 27.185.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul François CIERNIAK, gérant de sociétés, né à Thionville, le 15 août 1963, demeurant à L-6990 Rameldange, 39, rue Principale, et

2.- Monsieur Philippe Pierre Henri CIERNIAK, gérant de sociétés, né à Thionville le 30 juin 1965, demeurant à L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahren, ci-après nommés "les associés",

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée ALFABET S.A.R.L. ayant son siège social à L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 27.185

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 76 en 1988 page 3.621

- Que ses mandants, les associés représentant l'intégralité du capital social, sont les propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les associés, représentant l'intégralité du capital social prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité ils ont rédigé ensemble le rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. Les associés, déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure

actuelle, ils assument solidairement et irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à parts égales aux associés;
- Que la déclaration des liquidateurs a été vérifiée par la société Fiduciaire WEBER, BONTEMPS et MOUWANNES S.à r.l. désignée "commissaire à la liquidation" par les associés de la Société; laquelle confirme l'exactitude du rapport des liquidateurs,
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse du siège social de la Société au L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, lesquels ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.F. CIERNIAK, P.P.H. CIERNIAK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16458. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009059044/206/50.

(090069175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Marga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.039.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARGA S.A.,

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraire de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société "ABROAD CONSULTING S.A." avec siège social à L-1661 Luxembourg; 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92.617.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

- 4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 mai 2009. Relation: ECH/2009/548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009059060/201/183.

(090068838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Aptina (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.909.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 17 avril 2009 que:

- EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107313, a été nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

- Le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 17 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour la Société

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009058518/22.

(090067612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Golden Harvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.196.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2009058886/12.

(090068455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Valley View S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 146.043.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société régie par les lois de Jersey "SANNE TRUST COMPANY LIMITED", établie et ayant son siège social au 13, Castle Street, St. Helier, Jersey, inscrite au Registre des sociétés de Jersey, sous le numéro 41570, agissant en tant que trustee de "London & Regional Properties Limited 2005 EBT".

2) La société régie par les lois de Jersey "SANNE TRUST COMPANY LIMITED", établie et ayant son siège social au 13, Castle Street, St. Helier, Jersey, inscrite au Registre des sociétés de Jersey sous le numéro 41570, agissant en tant que trustee de "London & Regional Properties Limited 2006 EBT".

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Jersey, le 27 mars 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée dénommée "VALLEY VIEW S.à r.l." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les dispositions légales respectives et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.- Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés se réfèrent à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération des parts sociales

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "SANNE TRUST COMPANY LIMITED", agissant en tant que trustee de "London & Regional Properties Limited 2005 EBT", prédésignée, deux-cent cinquante parts sociales	250
2) La société "SANNE TRUST COMPANY LIMITED" agissant en tant que trustee de "London & Regional Properties Limited 2006 EBT", prédésignée, deux-cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le siège social est établi à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

2) L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Monsieur Peter DICKINSON, administrateur de société, né à Nuneaton (Royaume-Uni), le, 01 mars 1966 demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Monsieur Marc SCHMIT, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The company governed by the laws of Jersey "SANNE TRUST COMPANY LIMITED", established and having its registered office at 13, Castle Street, St. Helier, Jersey, inscribed in the Companies' Registry of Jersey under the number 41570, acting as trustee of "London & Regional Properties Limited 2005 EBT".

2) The company governed by the laws of Jersey "SANNE TRUST COMPANY LIMITED", established and having its registered office at 13, Castle Street, St. Helier, Jersey, inscribed in the Companies' Registry of Jersey under the number 41570, acting as trustee of "London & Regional Properties Limited 2006 EBT".

Both are here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal in Jersey, on March 27, 2009, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to incorporate as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "VALLEY VIEW S.à r.l." ("the Company"), which will be governed by the present articles of association ("the Articles") as well as by the relevant legal dispositions and particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the sole manager or the board of managers.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the Law, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 7. The Company shall be managed by one or more Managing Directors, to be appointed and dismissed ad nutum by the sole partner, or as the case may be the partners. In the event that several Managing Directors are appointed, they shall form a Board of Management.

The Managing Directors may unanimously approve a decision taken by way of circular vote by expressing their vote on one or more written documents or by telegram, telex, electronic mail or fax to be confirmed in writing and which shall in their aggregate constitute the minutes necessary to certify such decision.

The Board of Management may only deliberate if the majority of its members are present or represented by virtue of a power of attorney, which may be given in writing, by telegram, telex, electronic mail or fax to another Managing Director or third party.

Decisions of the Board of Management shall be taken at a majority of votes.

One or more Managing Directors may take part in meetings of the Board of Management by way of telephone conference, of video conference or any similar means of communication thus enabling several persons taking part to simultaneously communicate with one another. Such participation shall be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

The Managing Director(s) is/are appointed for an indeterminate period of time and is/are vested with the most extensive powers in the representation of the Company vis-à-vis third parties. The Company shall be bound by the individual signature of the sole Managing Director or, if several have been appointed, by the joint signatures of any two Managing Directors.

Special and limited powers may be delegated to one or more attorneys in fact, who need not be partners, regarding matters to be determined by the Managing Director(s).

The Managing Director(s) is/are authorised to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

The Managing Directors shall not incur by reason of their position any personal obligation pertaining to commitments regularly undertaken by them in the name of the Company; in their capacity as mere agents, they shall only be responsible for the proper fulfilment of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 8. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the Law on private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the members.

Each shareholder may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 9. The Company's financial year starts on January 1st and terminates on December 31st of each year.

Art. 10. Each year, as of the 31st of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one

Title VI. - Dissolution

Art. 11. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 12. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the Law.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation and will end on the 31st of December 2009.

Subscription and Payment of the shares

The Articles having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1) The company "SANNE TRUST COMPANY LIMITED" acting as trustee of "London & Regional Properties Limited 2005 EBT", prenamed, two hundred and fifty shares	250
2) The company "SANNE TRUST COMPANY LIMITED" acting as trustee of "London & Regional Properties Limited 2006 EBT", prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1) The registered office is established in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
- 2) The meeting appoints as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, born in Arlon, (Belgium), on the 28th of September 1962, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Mr Peter DICKINSON, companies' director, born in Nuneaton, on the 1st March 1966, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

- Mr Marc SCHMIT, chief accountant, born in Luxembourg, on the 13th of May 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1340. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059062/231/285.

(090068898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} avril 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de TCG Gestion S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1^{er} avril 2009, il a été décidé comme suit:

- de nommer Nawal Benhlat en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- de nommer Paul Clarke en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009
- d'accepter la démission de Patricia Schon en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 mars 2009;
- d'accepter la démission de Elena Morrisova en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- *Le Conseil d'Administration est composé de:*

Doeke van der Molen
Phillip Williams
Hille-Paul Schut
Mark Weeden
Richard van't Hof

- *L'Administrateur-délégué est:*

Doeke van der Molen

- *Les Fondés de Pouvoir A sont:*

Séverine Canova
Alexandra Petitjean
Fabrice Geimer
Laetitia Ambrosi
Davy Beaucé
Paul Lefering
Martina Schumann
Claudine Schinker
Valerie Cooke
Laurence Quevy
Frederik Kuiper
Corinne Muller
Jan Willem Overheul
Sébastien Pauchot
Anne de Moel
Juliette Henry
Fabio Spadoni

- *Les Fondés de Pouvoir B sont:*

Valérie Ingelbrecht
François Cottong
Xavier de Cillia
Valérie Orodé
Catherine Noens
Willem-Arnoud van Rooyen
Julia Vogelweith
Francesco Piantoni

Nawal Benhlal
Paul Clarke

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Doeke van der Molen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059340/710/58.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00255. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} avril 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de CAS Services S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1^{er} avril 2009, il a été décidé comme suit:

- de nommer Nawal Benhlal en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- de nommer Paul Clarke en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009
- d'accepter la démission de Patricia Schon en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 mars 2009;
- d'accepter la démission de Elena Morrisova en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- *Le Conseil d'Administration est composé de:*

Doeke van der Molen
Phillip Williams
Hille-Paul Schut
Mark Weeden
Richard van't Hof

- *L'Administrateur-délégué est:*

Doeke van der Molen

- *Les Fondés de Pouvoir A sont:*

Séverine Canova
Alexandra Petitjean
Fabrice Geimer
Laetitia Ambrosi
Davy Beaucé
Paul Lefering
Martina Schumann
Claudine Schinker
Valerie Cooke
Laurence Quevy
Frederik Kuiper
Corinne Muller
Jan Willem Overheul
Sébastien Pauchot
Anne de Moel
Juliette Henry
Fabio Spadoni

- *Les Fondés de Pouvoir B sont:*

Valérie Ingelbrecht
François Cottong

Xavier de Cillia
Valérie Orodé
Catherine Noens
Willem-Arnoud van Rooyen
Julia Vogelweith
Francesco Piantoni
Nawal Benhlal
Paul Clarke

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Doeke van der Molen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059341/710/58.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00257. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mesopolitan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.383.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur délégué de la société anonyme "RINOPYL HOLDING S.A.", (RC B No 52.936), avec siège social à L- 1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante, ès- qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, une société anonyme sous la dénomination de "MESOPOLITAN INTERNATIONAL HOLDING S.A.", (RC B 77.3083), constituée suivant acte notarié du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial C No 51 du 25 janvier 2001.

- que la comparante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2009. Relation: EAC/2009/4878. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 08 mai 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009059047/207/36.

(090069219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

PROMIS@Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.546.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2009, que le siège social a été transféré à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009058388/13.

(090068386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Harlan Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.783.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2009 que Madame Beth Taylor a démissionné de son mandat de gérant Classe A de la Société avec effet immédiat.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 avril 2009 que:

- M. Andrew Barton, né le 30 juillet 1968 en Indiana, USA, ayant son adresse professionnelle au 8520 Allison Pointe Blvd., Indianapolis, Indiana 46250, USA, a été nommé gérant Classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire et ce, pour une durée indéterminée,

de telle sorte le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Gérant Classe A: M. Andrew Barton, ayant son adresse professionnelle au 8520 Allison Pointe Boulevard - Suite 400, 46250 Indianapolis - Indiana - USA;

- Gérant Classe B: M. Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

- Gérant Classe B: M. Frédéric Gardeur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour Harlan Euro Holdings S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009059432/25.

(090068923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Fidelity International Real Estate Fund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.863.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris en date du 17 décembre 2008, les décisions suivantes:

Les actionnaires décident d'accepter la démission, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Michael GORDON, dont l'adresse professionnelle est 130 Flat 1, Tonbridge Road, Hildenborough, GB - TN11 9D2 Tonbridge, Kent, Grand-Bretagne, en tant que gérant de la Société; et

L'associé unique décide d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Christian WREDE, dont l'adresse professionnelle est au 1 Kastanienhoehe, D -61476 Kronberg, Allemagne, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDELITY INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND General Partner S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009058197/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 271.080,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.179.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059403/29.

(090069029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

New Star Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.560.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung
der Aktionäre abgehalten in Luxemburg, am 23. April 2009*

Aus dem Protokoll geht hervor, dass:

die Amtsniederlegung von Frau Gabrielle TRIERWEILER und Herrn Brunello DONATI als Verwaltungsratsmitglieder und von Herrn Alex BENOY als Prüfungskommissar angenommen werden.

Herr Jeannot DIDERRICH und Herr Romain WAGNER, beide beruflich ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2012 ernannt werden.

die Gesellschaft BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, zum Prüfungskommissar bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2012 ernannt wird.

die Versammlung die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg nach 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg beschliesst.

Frau Nathalie CARBOTTI PRIEUR ihren Familiennamen in Nathalie PRIEUR geändert hat und beruflich in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ansässig ist.

Luxemburg, den 23. April 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009058491/510/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 526.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.888.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059405/29.

(090069025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Nikai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2014.

4) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

NIKAI S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058511/25.

(090067907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 484.650,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059407/29.

(090069023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.371.670,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059428/29.

(090069001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Golden Harvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2009058884/12.

(090068456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.525.125,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)
5. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur ordinaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009059429/29.

(090068998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Brilquet Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.905.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009058905/12.

(090069179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

—
Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} avril 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de Luxembourg Corporation Company S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1^{er} avril 2009, il a été décidé comme suit:

- de nommer Nawal Benhlal en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- de nommer Paul Clarke en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009
- d'accepter la démission de Patricia Schon en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 mars 2009
- d'accepter la démission de Elena Morrisova en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- *Le Conseil d'Administration est composé de:*

Doeke van der Molen

Phillip Williams

Hille-Paul Schut

Mark Weeden

Richard van't Hof

- *L'Administrateur-délégué est:*

Doeke van der Molen

- *Les Fondés de Pouvoir A sont:*

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Fabrice Geimer

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Paul Lefering

Martina Schumann

Claudine Schinker

Valerie Cooke

Laurence Quevy

Frederik Kuiper

Corinne Muller

Jan Willem Overheul

Sébastien Pauchot

Anne de Moel

Juliette Henry

Fabio Spadoni

- *Les Fondés de Pouvoir B sont:*

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Xavier de Cillia

Valérie Orodé

Catherine Noens

Willem-Arnoud van Rooyen

Julia Vogelweith
Francesco Piantoni
Nawal Benhlal
Paul Clarke

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Doeke van der Molen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059344/710/58.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00260. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pert V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.560.

DISSOLUTION

L'an mil deux mille neuf, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

DRUIDHILLS FUNDING CORP., ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, certificat d'incorporation numéro 253280, dûment représentée par son administrateur GAYOLA ASSET MANAGEMENT SA, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Road Town, Tortola, IBC numéro 261116,

ici représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "la société anonyme "PERT V S.A.", avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 69560 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 515 du 7 juillet 1999 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 80 (quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Farida OMAADACHAK, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/13649 Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009059050/202/63.

(090069254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Bui Color Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.797.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Nhu Ngoc BUI, gérant de sociétés, né à Saigon (Vietnam), le 6 janvier 1959, demeurant à F-57000 Metz, 27, rue de Colombey,

ici représenté par Madame Nicole HENOUMONT, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée à Metz le 4 avril 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que la société "BUI COLOR SARL", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 10 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 552 du 13 mars 2009;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, entièrement libérées;

- que Nhu Ngoc BUI étant devenu seul propriétaire des parts sociales de la société "BUI COLOR SARL" dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Nhu Ngoc BUI, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "BUI COLOR SARL" est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 2009. Relation: MER/2009/773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009059055/243/43.

(090069317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Volver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.915.

—
DISSOLUTION

L'an mil deux mille neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GAYOLA ASSET MANAGEMENT SA, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Road Town, Tortola, IBC numéro 261116,

ici représentée par Madame Pascale MARIOTTI employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme "VOLVER S.A.", avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 122915 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 256 du 27 février 2007 (la "Société").

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTLA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467.

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14618. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009059053/202/62.

(090069275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Ashfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.794.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

There appeared:

"International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

represented by Mrs Valérie Turri, employee, professionally residing in L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on April 22nd, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Ashfield S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 122794, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 214 of the February 20th, 2007:

- that the share capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, "International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l.", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Ashfield S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the company has ceased;

- that "International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l." being the sole owner of the shares and liquidator of "Ashfield S.à r.l." declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "Ashfield S.à r.l." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l.", une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg dont le siège est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

Ici représentée par Madame Valérie Turri, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles..

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Ashfield S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122794, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 214 du 20 février 2007;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12,500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que "International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l.", étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société "Ashfield S.à r.l." dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l.", agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de "Ashfield S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. TURRI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 04 mai 2009. Relation: MER/2009/810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 6 mai 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009059054/243/86.

(090069286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Mental Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 48.050.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

PRIORITY CAPITAL GROWTH INC, avec siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Monsieur Paul SUNNEN, Consultant PME, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 avril 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme MENTAL EQUIPMENT S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.050 (NIN 1994 4005 466), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 17 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 420 du 26 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 706 du 23 septembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305 du 9 septembre 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros quatre-vingt Cents (€ 24,80) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société MENTAL EQUIPMENT S.A. et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à PRIORITY CAPITAL GROWTH INC, préqualifiée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme MENTAL EQUIPMENT S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SUNNEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 avril 2009. Relation: ECH/2009/505. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 06 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009059051/201/52.

(090069264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Rockhampton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.062.491,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.646.

Il résulte des contrats de transfert de parts sociales datés le 16 février 2009 que:

1. Opus Property Management AG, avec siège social à 61, Goethestrasse, CH-9008 St. Gallen, Suisse, enregistré au Registre de Commerce de Suisse sous numéro CH 320 3 055 339 8, n'est plus associé de la Société.

2. Les associés sont les suivants:

- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. Brian Herron, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 157.300 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mme Amanda Herron, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 42.900 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. Adam John McCandless, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 228.800 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mme Eleanor Elisabeth McCandless, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 214.500 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. Isaac John Ramond Lyons, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 185.900 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. John McErlean, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 214.500 parts sociales;
- Mr. John Culbertson, né le 17-07-1956 à Lisburn, Irlande du Nord, demeurant à 88 Steps Road, Donaghcloney, Craigavon, Co Armagh BT66 7 NZ, Irlande du Nord, et Mme Ruth Culbertson, née le 06-08-1955 à Portadown, Irlande du Nord, demeurant à 88 Steps Road, Donaghcloney, Craigavon, Co Armagh BT66 7NZ, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 284.500 parts sociales indivis;
- Mr. Andrew Nelson, né le 02-04-1932 à Donemana, Irlande du Nord, demeurant à 39 Laghel Road, Killen, Castlederg, Co Tyrone BT81 7SX, Irlande du Nord et Mme Jean Nelson, née le 19-09-1934 à Castlederg, Irlande du Nord, demeurant à 39 Laghel Road, Killen, Castlederg, Co Tyrone BT81 7SX, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 133.950 parts sociales indivis;
- Mr. Gary Woods, né le 02-10-1957 à Banbridge, Irlande du Nord, demeurant à 52a Clare Road, Gilford, Craigavon BT63 6AG, Irlande du Nord, et Mme Elaine Woods, née le 06-06-1959 à Lurgan, Irlande du Nord, demeurant à 52a Clare Road, Gilford, Craigavon BT63 6AG, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 100.000 parts sociales indivis;
- Mr. Desmond Graham, né le 26-06-1958 à Portadown, Irlande du Nord, demeurant à 20 Kilmore Road, Richhill, Co Armagh BT61 8QX, Irlande du Nord est un nouvel associé de la Société, détenant 100.025 parts sociales;
- Mme Deborah Lehanne Johnston, née le 19-12-1980 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant à 4 Graymount Parade, Newtonabbey BT36 7DP, Irlande du Nord est une nouvelle associée de la Société, détenant 141.750 parts sociales;
- Mr. Derek John Greig Johnston, né le 20-12-1976 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant à 42 Graymount Park, Newtonabbey BT36 7DT, Irlande du Nord est un nouvel associé de la Société, détenant 141.750 parts sociales;
- Mme Elisabeth Dorothy Johnston, née le 27-06-1959 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant à 43 Doagh Road, Belfast BT37 9QH, Irlande du Nord, est une nouvelle associée de la Société, détenant 141.750 parts sociales;
- Mr. Gavin Watters, né le 09-05-1985 à Antrim, Irlande du Nord, demeurant à 16 Salisbury Gardens, Belfast BT15 5EL, Irlande du Nord est un nouvel associé de la Société, détenant 70.875 parts sociales;
- Mr. James Allister, né le 02-04-1953 à Crossgar, Irlande du Nord, demeurant à 4 Byrestown Road, Kells, Co Antrim BT42 3JB, Irlande du Nord est un nouvel associé de la Société, détenant 51.060 parts sociales;
- Mr. Brian George, né le 01-03-1949 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant à 142 Upper Dunmurry Lane, Belfast BT17 OHE, Irlande du Nord, et Mme Anne Marie George, née le 14-04-1951 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant à 142 Upper Dunmurry Lane, Belfast BT17 OHE, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 180.081 parts sociales indivis;
- Mr. David Hamilton, né le 11-04-1963 à Newtonards, Irlande du Nord, demeurant à Trench Farm, 35 Ringcreevy Road, Comber BT23 5JR, Irlande du Nord et Mme Christine Hamilton, née le 27-07-1973 à Dundonald, Irlande du Nord, demeurant à Trench Farm, 35 Ringcreevy Road, Comber BT23 5JR, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 131.000 parts sociales indivis;
- Mr. William Albert Craig Murphy, né le 20-04-1969 à Lisburn, Irlande du Nord, demeurant à 17 Listlullycurran Road, Dromor, Co Down BT25 1RB, Irlande du Nord, est un nouvel associé de la Société, détenant 100.000 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mme Janis Jameson, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 61.500 parts sociales;
- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. Gordon Roberts, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 55.350 parts sociales;

- Mr. Thomas Haffey, né le 05-06-1954 à Portadown, Irlande du Nord, demeurant à 83 Kilvergan Road, Lurgan, Co Armagh BT66 6LJ, Irlande du Nord, Mme Mary Haffey, née le 12-02-1955 à Lurgan, Irlande du Nord, demeurant à 83 Kilvergan Road, Lurgan, Co Armagh BT66 6LJ, Irlande du Nord, Mr. Timothy Haffey, né le 22-03-1983 à Portadown, Irlande du Nord, demeurant à 83 Kilvergan Road, Lurgan, Co Armagh BT66 6LJ, Irlande du Nord, et Mr. David Haffey, né le 07-09-1984 à Portadown, Irlande du Nord, demeurant à 83 Kilvergan Road, Lurgan, Co Armagh BT66 6LJ, Irlande du Nord, sont nouveaux associés de la Société, détenant 200.000 parts sociales indivis;

- MW SIPP Trustees Ltd comme gardien de The MW SIPP pour Mr. Sean Shannon, ayant son siège social à Oaklands Park, Hooton Road, South Wirral CH66 7NZ, Royaume-Uni, est un nouvel associé de la Société, détenant 125.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rockhampton S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059358/683/85.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Praga Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 82.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2009

Le siège social de la société est fixé au 29, rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs DE BERNARDI Alexis, DIEDERICH Georges et HEITZ Jean-Marc.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur REGGIORI Robert.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PRAGA SOPARFI S.A.

Daniele MARIANI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009058492/21.

(090067710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Le Bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour ALCYONE INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009058890/16.

(090068450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.